



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**  
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	64	76

DELIBERATION N° DE_2023_089
<i>Restauration de la continuité hydro-écologique de la Rivière Maye – Moulin de Rue – Demandes de subvention FEDER – Agence de l'eau</i>

Date de la convocation
30 juin 2023

Date d'affichage
30 juin 2023

VOTES
<b>EXPRIMES : 61</b>
<b>POUR : 60</b>
<b>CONTRE : 1</b>
<b>ABSTENTIONS : 6</b>

## Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 11 juillet 2023

Le onze juillet deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

**Présents :** Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER),

Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame A  
Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame A

RF  
Préfecture de la Somme  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 12/07/2023  
080-200070936-DE\_2023\_089-DE

Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

**Elus représentés ayant donné pouvoir** : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER) par Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEIU) par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU) par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Laurence CROISSET (NOUVION) par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG) par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Richard RENARD (RUE) par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

**Absent(s)** : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEIU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHIEUX)

**Excusé(s)** : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

**A été nommé(e) secrétaire** : Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES)

**Objet de la Délibération** : Restauration de la continuité hydro-écologique de la Rivière Maye – Moulin de Rue – Demandes de subvention FEDER – Agence de l’eau

Le Conseil Communautaire,

Vu l’arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l’arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l’arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la Loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l’organisation territoriale dans le domaine de la gestion des mili

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_089-DE

inondations (GEMAPI),

Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2012 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement qui a classé la Maye en liste 2, engendrant « l'obligation pour les propriétaires d'ouvrages d'assurer le transport suffisant des sédiments et la libre circulation piscicole dans un délai de 5 ans »,

Vu le projet de restauration de la continuité écologique au moulin de Rue lancé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre (S.I.A.H.M.), dissous et intégré au sein de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, en 2018, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à Sogeti Ingenierie pour un montant de 23 785,00 € H.T soit 28 542,00 € T.T.C. et le montant initial des travaux était de 277 000,00 € T.T. ; une demande de compléments de travaux a eu lieu en 2020, le montant des travaux a été réévalué à 350 000,00 € T.T.C, pour être ensuite actualisée, face au contexte économique, le montant des travaux est estimé à 318 050,70 € H.T. soit 371 660,84 € T.T.C et avec la maîtrise d'œuvre, le montant global estimé de cette opération est donc de 341 835,70 € H.T. soit 410 202,84 € T.T.C.

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- De confirmer le projet de restauration de la continuité écologique du Moulin de Rue, ce qui induira la passation des procédures liées ;
- De valider le plan de financement actualisé lié à cette opération comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Maître d'oeuvre	23 785,00 €	FEDER (70 %)	239 284,99 €
Travaux	318 050,70 €	Agence de l'eau (30 %)	102 550,71 €
<b>Total</b>	<b>341 835,70 €</b>	<b>Total</b>	<b>341 835,70 €</b>

- D'autoriser le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du FEDER et de l'Agence de l'eau Artois Picardie,
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération,
- De mandater le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

### Résultats des votes

#### Pour : 60

Farcy Pascal  
Berthe Antoine  
Patte Claude  
Dufour Grégory  
Bordet Xavier  
Mouton Eric  
Cat René  
Doyer Mathieu  
Hecquet James représenté par Doyer Mathieu  
Bouchez Franck  
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck  
Beron Maïté  
Delannoy Dominique  
Alexandre Isabelle  
Taeck Guy

RF Préfecture de la Somme  Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 12/07/2023 080-200070936-DE_2023_089-DE
---

Wallet Daniel  
Martin Jean Luc  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie Josée  
Pruvot Jean Paul  
Carpentier Fabien suppléé par Leprince Etienne  
Noël Frédéric  
Deleens Stéphane  
Doublet Odile  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard  
Delorme Véronique  
Delcourt Pierre  
Bourlo Pascal  
Pecquet Jean Marie représenté par Jacky Thueux  
Pley Olivier représenté par Parment Philippe  
Parment Philippe  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Pierrin Philippe  
Gallet Gérard représenté par Deleens Stéphane  
Hertault Claude  
Sellier Philippe  
Forestier Maurice  
Croiset Laurence représentée par Forestier Maurice  
Monflier Bernard  
Basalmo Martial  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Pouilly Alain  
Louvet Gérard  
Volant Marc  
Fourdinier Marie Claire  
Thueux Jacky  
Magnier Annita  
Porquet Joël  
Carouge Gisèle  
Gouesbier Francis  
Martin Jocelyne  
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Sauvage Laurent  
Patricia Poupart  
Soubry Patrick  
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick  
Miannay Thierry

Contre : 1

Dulys Jean-Claude

-

Abstentions : 6

Gérard Olivier  
Crépy Yves  
Roucoux Annie  
Ducastel Mesjri Sophie

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_089-DE

Marcassin Daniel  
Conty José

-

Ne prennent pas part au vote : 9

Balesdent Bruno représenté par Crépin Maurice

Crépin Maurice

Merlin Marie Jeanne

Jaméas Jean Jacques

Bourgois Frédéric

Bost Patrick

Hareux Dany

Lepaysan Joanny

Richard Renard représenté par Claude Hertault

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE\_2023\_089-DE